



COMMUNE : 001 AIRE-SUR-L'ADOUR
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (1)
 TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	11 423 795	34,34	96,98	11 588 000	3 979 319	34,34	3 979 319
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	158 825	48,00	136,25	160 100	76 848	48,00	76 848
Taxe d'habitation (TH)	991 737	16,55	50,45	820 700	135 826	16,55	135 826
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	4 191 993		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	4 191 993

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9
Produit total souhaité		
4 191 993	=	1,000 000
4 191 993		
Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	4 175			241 216	0	0	- 103 753	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	141 638	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	4 333 631
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	4 191 993		

A MONT DE MARSAN

Le 17 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 CARL KILLIUS

Le 29 avril 2026
 Pour la Commune



MAIRIE D'AIRESUR-L'ADOUR
 40100 MONT DE MARSAN
 Le Maire

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026
 Publié le 30/04/2026
 ID : 040-214000010-20260429-DELIB2026046-DE



COMMUNE : 001 AIRE-SUR-L'ADOUR
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT SEVER

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Personnes de condition modeste	3 506
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	224 136
d. Logements sociaux et longue durée	434
Taxe foncière sur le non bâti :	13 140
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Dotations pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	1 199 774
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	50 295
b. Par la loi (terres agricoles)	906
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	533 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	287 700
c. Correction des bases THRS	-37 399
d. Correction des bases THLV	- 140 070
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	853
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	3 322

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,975628
d. Taux FB commune 2020	17,37
e. Taux FB département 2020	16,97

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,89	99,48	2,50	96,98
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	55,69	139,23	2,98	136,25
Taxe d'habitation (TH)	23,67	24,18	60,45	10,00	50,45
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,46
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de

au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
 Reçu en préfecture le 30/04/2026



Publié le : >>>
 ID : 040-214000010-20260429-DELIB2026046-DE